

Nom de l'école :	Des Rives
Nom de la direction responsable du dossier :	Laurence Forget
Nom du coordonnateur du dossier :	Laurence Forget
Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :	Laurence Forget, direction adjointe. Eric Doucet, enseignant en univers social

Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :	Laurence Forget, direction adjointe.  Eric Doucet, enseignant en univers social
Particularités de l'école: (nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)	1429 élèves Régulier sec. 1 à 5 et Classes Ressources sec. 1 et 2 Concentrations : Ski et planche à neige, Linguistique, Multisport Adaptation scolaire : Classes de soutien émotif et programmes PR
Valeur (s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire	Le respect, la persévérance, l'autonomie, le sentiment d'appartenance, la coopération et l'engagement sont le moteur de nos actions.
Date d'élaboration du plan de lutte :	16 décembre 2017 (révisé en novembre 2022)



## 1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2022-2023
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	Questionnaire FORMS envoyé aux élèves (date à venir)
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	Décembre 2022
Nombre de situations de <b>violence</b> compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	À valider
Nombre de situations <b>d'intimidation</b> compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	À valider
Facteurs de risque de l'école :	Clientèle d'élève en Soutien émotif (vulnérables) Population de plus en plus multiculturelle
Facteurs de protection de l'école :	Équipe-école stable et proactive Clientèle provenant d'un milieu socio-économique relativement favorisé (IMSE 4)

Priorités à améliorer à notre école en lien	2022-2023
avec le climat scolaire.	Motivation des élèves à la suite de la pandémie
	Réussite des élèves à la suite de la pandémie
	Enjeux de santé mentale de plus en plus présents chez les adolescents.



## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE PRÉSENVIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

Mesures <u>universelles</u> de prévention mises en place :

2022-2023	Qui s'en occupe	Calendrier
Pièce de théâtre « Embrasse-moi (si tu veux) »	Psychoéducateur	11 avril 2022
Conférence « Webster » l'Histoire Afro-Québécoise	Psychoéducateur	Date à venir
Conférence GRIS MONTRÉAL	Psychoéducateur	Date à venir
Conférence Solidaires pour la santé mentale	Psychoéducateur	Date à venir
Conférence sur la Violence dans les relations amoureuses	Psychoéducateur	Date à venir
Activité en classe en collaboration avec certains enseignants sur le suicide (pris sous l'angle des moyens à mettre en place quand on ne va pas bien)	Psychoéducateur	Date à venir
<b>A.G.I.S.</b> : comité d'élèves (27) pour tout ce qui entoure la diversité sexuelle et la pluralité de genre. Briser l'isolement et assurer une sécurité des jeunes de la communauté LGBTQ2+	Psychoéducateur	Date à venir
<u>Cours FPS</u> : Outiller les jeunes à gérer leur stress, à bien s'alimenter, à s'accepter Beaucoup de thèmes pour le bien-être des élèves. Je suis occasionnellement amené à collaborer.	Joan Desnoyers	Date à venir
UNIATOX, prévention contre la toxicomanie	T.E.S.	Tout au long de l'année scolaire



## 3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

	2022-2023	Qui s'en occupe	Calendrier
Mesures de	Présentation du PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE	Direction d'école	Décembre 2022
collaboration prévues :	- Au conseil d'établissement		
	- Sur le site internet de l'école		
	Informer les parents de l'existence d'une brochure sur l'intimidation et la rendre disponible sur le site internet de l'école	Direction d'école	Décembre 2022



# 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2022-2023	Qui s'en occupe	Calendrier
Modalités prévues :	Ligne téléphonique pour la dénonciation (Boîte vocale) 450-492-3613 poste 2237 (STOP)	T.E.S.	Tout au long de l'année
	Adresse de courriel pour la dénonciation absdesrives@csda.ca	T.E.S.	Tout au long de l'année
	Dénonciation en personne auprès d'un membre du personnel de l'école	Tous les membres du personnel	Tout au long de l'année



## 5. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

# Actions prévues : (Mesures éducatives)

### 2022-2023

Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S, enseignant, psychoéducateur, etc.) : Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation :

#### **Victime**

- Rencontrer le T.E.S.
- Offrir un ou des moyens pour « ventiler »
- Référence à un professionnel ou une ressource externe (au besoin)
- Aviser la direction responsable de l'élève
- Informer les parents
- Effectuer des suivis auprès de l'élève régulièrement au cours des semaines suivant la situation
- Inscrire un « Mémo » dans Mozaïk
- Colliger la situation dans l'application « Violence et Intimidation » du PAPP
- Mettre en place des mesures de protection selon la situation et les besoins de la victime
- Informer les parents
- Au besoin, mise en place d'un plan d'aide ou d'intervention

#### **Auteur**

- Rencontrer le T.E.S.
- Conséquence à mettre en place
- Accompagner dans un processus d'excuses et/ou de gestes de réparation
- Communication avec les parents
- Possibilité de référence au service de police
- Référence à un professionnel ou une ressource externe (au besoin)
- Aviser la direction responsable de l'élève
- Effectuer des suivis auprès de l'élève régulièrement au cours des semaines suivant la situation
- Inscrire un « Mémo » dans Mozaïk
- Colliger la situation dans l'application « Violence et Intimidation » du PAPP



## 6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

# Mesures de confidentialité prévues :

S'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés (enseignants, direction, T.E.S. et responsable du SDG) lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité.

### 2022-2023

## Actions prévues :

- Sensibilisation auprès des intervenants de l'école dès la rentrée scolaire
- Effectuer des rappels au courant de l'année
- Utilisation d'outils de comptabilisation assurant la confidentialité des élèves impliqués (PAPP et Mozaïk)

## 7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

	2022-2023		
Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :	VICTIMES  - Rencontres avec un T.E.S Suivi avec un professionnel (au besoin) - Communication téléphonique aux parents - Rencontre avec les parents (au besoin)	AUTEURS  Rencontres avec un T.E.S. Suivi avec un professionnel (au besoin) Communication téléphonique aux parents Rencontre avec les parents (obligatoire) Suspension (à déterminer) Geste d'excuse et/ou de réparation Signalement à la DPJ (selon la situation) Référence au service de police	<ul> <li>TÉMOINS (s'il y a lieu)</li> <li>Rencontres avec un T.E.S.</li> <li>Suivi avec un professionnel (au besoin)</li> <li>Communication téléphonique aux parents</li> <li>Rencontre avec les parents (au besoin)</li> </ul>

## B. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

	2022-2023
Modalités prévues :	<ul> <li>Retenues</li> <li>Convocation en journée pédagogique</li> <li>Travaux communautaires</li> <li>Geste d'excuse et/ou de réparation</li> <li>Suspension (interne ou externe)</li> <li>Expulsion</li> <li>Intervention policière</li> </ul>



## 9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).

### 2022-2023

Selon la situation (fréquence, intensité et gravité des gestes posés) et le rôle des intervenants dans la gestion et le déroulement des événements le suivi pourra être effectué par les intervenants suivants :

- Direction
- · Direction adjointe
- T.E.S.
- Enseignant

Les personnes suivantes feront l'objet d'un suivi :

- Suivi avec le T.E.S.
  - -Selon le besoin et les modalités convenus avec les différents acteurs
- Suivi avec le professionnel (si impliqué)
  - Selon le besoin et les modalités convenus avec les différents acteurs
- Suivi auprès des parents
  - -Tout au long du processus lorsque des éléments nouveaux surviennent ou que des suivis s'avèrent nécessaires



Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :	Le plan de lutte sera <b>évalué</b> par le comité <b>en juin 2023</b>
Date d'approbation par le CE :	